

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 25 NOVEMBRE 2025

Délibération affichée
Le 02 DEC. 2025

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	23
Absents et Excusé(es)	:	09
Procuration(s)	:	01

N° d'ordre : 81/2025

Domaine d'intervention : 9.4/Vœux et Motion

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi vingt-cinq du mois de Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-neuf Novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 19 Novembre 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Maire - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4^{ème} ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia, 9^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMIQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. BROLIRON Jean-François ; - M. BIDELOGNE Fred : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. TABAR Patrice (Procuration donnée à M. MARCEL Didier) : Conseiller Municipal

ABSENTS : - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGÉ Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna : Conseillers Municipaux.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

MOTION DE SOUTIEN AUX CAUE FACE À LA RÉFORME DU RECOUVREMENT
DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 81 /2025 - REF : 9.4/ VŒUX ET MOTION
« MOTION DE SOUTIEN AUX CAUE À LA RÉFORME DU RECOUVREMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les élus du conseil municipal rappellent le rôle essentiel des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans l'accompagnement des collectivités territoriales mais aussi des porteurs de projets et des citoyens dans un aménagement du territoire de qualité, respectueux de l'environnement et du patrimoine bâti ;

Ces CAUE sont financés, en grande partie, par une part affectée de la Taxe d'Aménagement, dont la collecte a été réformée au 1er septembre 2022, avec un transfert aux Directions des Finances Publiques (DGFIP) et une mise en paiement désormais conditionnée à la déclaration d'achèvement des travaux ;

Les CAUE dénoncent depuis cette réforme un allongement significatif des délais de perception de la taxe affectée, provoquant une baisse brutale et imprévisible de leur trésorerie et compromettant ainsi leur équilibre financier et leur capacité à remplir leurs missions d'intérêt public ;

Cette situation fragilise durablement le fonctionnement des CAUE. Il y a aujourd'hui un risque de suppressions de postes, de réduction de services rendus aux collectivités et la disparition de certaines missions, notamment dans les territoires moins dotés en ingénierie ;

Une pétition a destination des parlementaires et des différents ministères concernés est en cours, pour le soutien et la défense des missions d'intérêt général des CAUE et la construction d'un modèle pérenne de financement, garantissant la stabilité et l'efficacité des CAUE dans tous les territoires.

L'assemblée est invitée à en délibérer.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
VU l'exposé des motifs ci-dessus

APRÈS en avoir délibéré

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 21 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. TABAR Patrice)
02 ABSTENTIONS (Mme PENCHARD Marie-Luce, M. BROLIROU Jean-François)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 81/2025 - REF : 9.4/ VŒUX ET MOTION
« MOTION DE SOUTIEN AUX CAUE À LA RÉFORME DU RECOUVREMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT »

- **Affirme son soutien plein et entier aux CAUE, structures publiques locales indispensables à l'accompagnement des communes dans leurs projets d'urbanisme, d'architecture et de développement durable ;**
- **Soutien la démarche des CAUE auprès de l'État pour la prise rapide de toutes les mesures nécessaires pour assurer leur pérennité et garantir une continuité et une régularité de leur financement.**

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

02 DEC. 2025

Fait à Basse-Terre, le

02 DEC. 2025

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le



Le Maire,

André ATALLAH

AA64



Le Maire

André ATALLAH

AA64